

Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — plan d'action relatif aux applications basées sur le système mondial de radionavigation par satellite (GNSS)»

COM(2010) 308 final

(2011/C 107/09)

Rapporteur: **M. McDONOGH**

Le 14 juin, la Commission européenne a décidé, conformément à l'article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), de consulter le Comité économique et social européen sur la:

«Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Plan d'action relatif aux applications basées sur le système mondial de radionavigation par satellite (GNSS)»

COM(2010) 308 final.

La section «Transports, énergie, infrastructures, société de l'information», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 2 février 2011.

Lors de sa 469^e session plénière des 16 et 17 février 2011 (séance du 16 février 2011), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 112 voix pour et 2 abstentions.

1. Conclusions et recommandations

1.1 Le Comité accueille favorablement la communication de la Commission sur le «Plan d'action relatif aux applications basées sur le système mondial de radionavigation par satellite (GNSS)». Il estime que le succès des programmes GNSS européens revêt une importance vitale pour la prospérité et la sécurité futures de l'UE. Il appelle le Conseil, le Parlement, la Commission et les États membres à reconnaître comme il se doit le potentiel de ces infrastructures critiques, et à les soutenir par un financement et des ressources suffisants pour en assurer le succès.

1.2 Le GNSS européen est d'une importance critique pour la réalisation du projet de croissance intelligente, durable et inclusive qu'envisage la stratégie Europe 2020 ⁽¹⁾. Le succès de ce programme aura des répercussions sur la croissance, l'innovation et la création de richesse en Europe. En plus de générer des avantages substantiels pour les systèmes de transport, le GNSS est d'une importance critique pour la stratégie numérique ⁽²⁾, en ce qui concerne des applications telles que l'informatique contextualisée, les réseaux intelligents et l'Internet des objets.

1.3 Le Comité regrette que les retards dans la réalisation du programme GALILEO aient privé l'Europe de l'occasion de positionner le GNSS européen comme la technologie dominante en Europe et au-delà. Le système américain GPS est désormais le grand leader technologique mondial pour les solutions de GNSS. Ce retard continue de coûter très cher à l'Europe, tant par la perte des revenus qu'elle aurait tirés de la vente de technologie et de services que sur le plan de l'utilité publique

(systèmes de transport plus intelligents, systèmes énergétiques plus intelligents, amélioration des services de recherche et de sauvetage).

1.4 Il faut que l'Europe puisse fournir des services de GNSS européen à partir d'infrastructures qui lui appartiennent et dont la fiabilité ne dépende pas des priorités de l'armée américaine, russe ou chinoise.

1.5 Étant donné la grande diffusion du système GPS, le Comité appelle le secteur industriel européen à se concentrer sur la question de l'interopérabilité entre GALILEO et GPS, les applications utilisant les deux constellations de satellites pouvant tirer profit d'une plus grande précision et d'une meilleure couverture des signaux.

1.6 EGNOS est en service depuis plus d'un an déjà. Malheureusement, l'UE a déjà pris du retard dans ce programme de commercialisation et d'innovation. Il faut que la Commission accélère le rythme de développement et d'innovation au plan commercial, surtout compte tenu du coût que représentent les retards de GALILEO (jusqu'à 3 milliards d'euros/an) et de la concurrence croissante des États-Unis, de la Russie, de la Chine et du Japon.

1.7 Aller lentement dans le développement d'applications GNSS en aval veut dire que l'on est perdant sur le terrain de l'innovation, de la création de richesse et du positionnement commercial. Un marché prospère des applications GNSS en Europe comporterait des avantages économiques, sociaux et environnementaux très substantiels en amont et en aval.

⁽¹⁾ EUROPE 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive – COM(2010) 2020.

⁽²⁾ Une stratégie numérique pour l'Europe – COM(2010) 245 final.

1.8 Le Comité félicite la Commission et l'Autorité de surveillance du GNSS pour le travail accompli jusqu'à présent avec des ressources très limitées. Compte tenu de ces moyens restreints, la manière dont la communication classe les domaines par ordre de priorité est logique. Les stratégies esquissées pour chaque domaine résultent également d'une réflexion sérieuse.

1.9 Actuellement, la part occupée par le GNSS européen sur le marché mondial des produits et des services GNSS est faible. Le Comité invite à élaborer un projet économique détaillé pour permettre une croissance agressive des parts de marché et à nommer une excellente équipe de professionnels qualifiés du monde de l'entreprise, chargés d'atteindre les objectifs fixés. Le Comité recommande de passer un contrat avec une société d'experts, qui serait chargée de commercialiser le GNSS européen sous la direction de la Commission et de l'Autorité de surveillance du GNSS.

1.10 Avec justesse, la communication met en évidence les qualités de précision et d'intégrité d'EGNOS/GALILEO, qui sont des facteurs très importants pour ce qui est de faire la différence au plan concurrentiel sur le marché des services GNSS au niveau mondial; mais ces éléments de différenciation s'érodent rapidement à mesure que les concurrents investissent et améliorent leurs systèmes. Le Comité estime nécessaire d'investir en permanence dans la mise à niveau des systèmes EGNOS et GALILEO, afin de maintenir une supériorité technique. Il demande à la Commission de mettre particulièrement en évidence des éléments supplémentaires de différenciation stratégique et d'investir dans le développement d'un avantage concurrentiel durable.

1.11 De l'avis du Comité, le fait que GALILEO ne soit étonnamment pas mentionné dans la stratégie numérique a été le signe d'un manque de réflexion coordonnée au niveau politique au sein de la Commission. Le Comité voudrait insister sur la nécessité pour la Commission de mettre en évidence des synergies entre les programmes GNSS européens, la stratégie numérique et l'initiative phare «Une Union pour l'innovation», en particulier pour ce qui touche à l'innovation, à l'interopérabilité des applications, à la commercialisation et aux budgets. Il pourrait y avoir des avantages substantiels à collaborer pour développer des applications et des services intelligents et pour atteindre des objectifs mutuels à un coût minimum.

1.12 Le Comité appelle le Conseil à relever de toute urgence le défi posé par le financement d'EGNOS/GALILEO. La situation actuelle sape les efforts visant à créer une solide plate-forme commerciale européenne pour la radionavigation par satellite.

1.13 Le Comité est fermement convaincu que l'Europe devrait exploiter la position unique de GALILEO en tant que premier GNSS au monde qui soit entièrement civil pour acquérir des parts de marché dans les pays non alignés, en particulier en Afrique et en Amérique du Sud. À cette fin, la Commission devrait jouer un rôle très actif de chef de file au sein du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) des Nations unies ⁽³⁾.

1.14 Le Comité souligne l'importance d'adopter une stratégie de marque et un label de qualité ⁽⁴⁾ pour les technologies et les services EGNOS/GALILEO. Il invite la Commission à élaborer ces deux outils qui sont essentiels au succès commercial. Si aucune stratégie de marque claire ne sous-tend les efforts de commercialisation, les ressources et les efforts seront gaspillés. Par ailleurs, la mise en circulation de technologies EGNOS/GALILEO mal conçues, mal développées ou mal appliquées causerait un tort irréparable à leur réputation.

1.15 Le Comité invite la Commission à se référer aux avis qu'il a précédemment élaborés au sujet de GALILEO, d'EGNOS, de la stratégie Europe 2020 et de la stratégie numérique ⁽⁵⁾.

2. Contexte

2.1 Nous en sommes venus à dépendre à un tel point, dans notre vie quotidienne, des services fournis par la navigation par satellite que si survenait une réduction ou une interruption du service, les perturbations qui pourraient en résulter pour les activités des entreprises, du secteur bancaire, des transports, de l'aviation, ainsi que dans les communications etc., pour ne citer que quelques exemples, coûteraient extrêmement cher (par exemple, sous forme de pertes de recettes pour les entreprises, de problèmes de sécurité routière, etc.).

2.2 Les systèmes GPS (États-Unis), GLONASS (Russie) et les autres systèmes mis en place par l'Inde, le Japon et la Chine sont des systèmes militaires, sous contrôle militaire – de fait, ils fournissent un service à la collectivité civile, mais ce service peut être volontairement désactivé, ou sa précision volontairement dégradée, par exemple en cas de conflit.

2.3 Les programmes EGNOS (système européen de navigation par recouvrement géostationnaire) et GALILEO ont été mis en chantier au milieu des années 1990 dans le but d'établir un système européen indépendant de navigation par satellite (GNSS). EGNOS est un système régional de renforcement satellitaire régional pour l'Europe, qui améliore les signaux en provenance des systèmes existants de navigation par satellite, tels que le GPS. GALILEO est actuellement en cours de développement, en vue de devenir le système mondial de navigation par satellite de l'Europe.

2.4 L'entreprise commune GALILEO (GJU) – organisme créé en 2003 en partenariat public-privé et dissous en 2006 – avait reçu mission de surveiller les activités de développement technologique de GALILEO, mais, selon la Cour des comptes européenne, «des problèmes de gouvernance, un budget incomplet, des retards, ainsi que l'organisation industrielle de la phase de développement et de validation ont rendu particulièrement difficile la tâche de l'entreprise commune Galileo».

⁽⁴⁾ Par «label de qualité», le Comité entend un système de marque commerciale autorisant les fournisseurs agréés de technologies EGNOS/GALILEO à vendre des technologies et des solutions répondant à des normes techniques rigoureuses et d'excellence. Ce système de marque déposée a par exemple été utilisé avec succès par le consortium Wi-Fi Alliance pour doper le succès commercial de la technologie des réseaux sans fil LAN. Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Wi-Fi_Alliance

⁽⁵⁾ JO C 221, 8.9.2005, p. 28; JO C 317, 23.12.2009, pp. 103–104 et JO C 54 du 19.02.2011, p. 58.

⁽³⁾ <http://www.oosa.unvienna.org/oosa/SAP/gnss/icg.html>

2.5 Suite à l'échec du partenariat public-privé, l'UE a adopté en 2008 un règlement qui lui confère en totalité le contrôle et la propriété des programmes EGNOS et GALILEO. En vertu de ce règlement, la Commission est responsable de la gestion des programmes, de toutes les questions concernant la sécurité des systèmes, et de la gestion des ressources financières allouées aux programmes. L'Autorité de surveillance du GNSS européen est chargée d'assurer la sécurité des programmes, de contribuer à la préparation de la commercialisation des systèmes et de mener à bien d'autres tâches qui concernent les programmes et qui lui sont confiées par la Commission.

2.6 Le budget de mise en œuvre des programmes entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013 est de 3 405 millions d'euros. Toutefois, ce financement ad hoc s'est avéré inadéquat et aucun engagement précis n'a été pris quant au financement futur des programmes. Ce problème de financement a gravement entravé les efforts de développement.

2.7 Le plan d'action relatif au système mondial de radionavigation par satellite (GNSS) vise à placer l'industrie européenne en première place pour tirer pleinement avantage du marché mondial en aval, marché d'une valeur d'environ 100 milliards d'euros, en utilisant GALILEO et EGNOS. La Commission considère que l'industrie européenne devrait tirer le meilleur parti des investissements réalisés dans ces programmes. Une action des États membres coordonnée par la Commission européenne attirera la plus grande attention possible sur la nécessité d'investir dans la recherche, d'assurer la diffusion la plus large possible des informations vitales et d'optimiser les actions de sensibilisation. On évitera ainsi un conflit de normes et une duplication des efforts, ce qui ne manquerait pas d'arriver si chaque État membre agissait séparément.

2.8 Le Plan d'action pour les applications GNSS est important aussi pour permettre d'exploiter au maximum la valeur créée en Europe par l'initiative phare d'Europe 2020: «Stratégie numérique pour l'Europe». Par exemple, le GNSS européen pourrait supplanter les technologies américaines, russes ou chinoises susceptibles d'être utilisées pour l'Internet des objets.

2.9 Avec GALILEO, l'Europe est également en état, dans une beaucoup plus grande mesure qu'elle n'aurait pu le faire autrement, de saisir les chances offertes par la navigation par satellite. GALILEO aidera l'Europe à maintenir et à développer son savoir-faire dans le secteur de l'espace, ainsi que dans ceux des récepteurs et des applications, s'assurant ainsi des recettes financières et des emplois. Des enquêtes indépendantes et des études de marché indiquent que cela, plus les effets induits d'intérêt public (de nouvelles applications améliorant l'efficacité des transports et permettant de mieux gérer les équipements routiers, de rendre la circulation automobile moins polluante, les opérations de sauvetage plus efficaces, etc.), représente plus de 90 milliards d'euros au cours des vingt premières années.

2.10 Toutefois, le GNSS européen entreprend de se faire une place dans une industrie déjà dominée par le système américain GPS. En outre, le système russe GLONASS se développe et relève rapidement le niveau de qualité de ses services offerts au public, tandis que le système chinois COMPASS devrait proposer des services à partir de l'année prochaine.

2.11 La Chine s'emploie à convertir son système de navigation régional Beidou en système mondial, le dénommé COMPASS, dans l'objectif déclaré d'offrir des services concurrentiels à usage civil dans le monde entier. Mû par cette ambi-

tion, le pays s'est arrogé une partie du spectre radioélectrique octroyé à GALILEO, prétendant qu'il en avait le droit sous prétexte que l'Europe ne l'utilisait pas. L'UE s'efforce de résoudre ce différend au plus haut niveau diplomatique.

3. Observations générales

3.1 Pour réaliser à coup sûr le potentiel économique et de qualité de service que représente le GNSS européen, GALILEO et EGNOS doivent devenir la norme de GNSS en Europe, en étant interoperables avec le système GPS, et empêcher d'autres intervenants (Chine, Russie, etc.) de prendre pied dans ce secteur.

3.2 L'interopérabilité entre GALILEO et GPS est une chance que l'industrie de l'UE doit saisir, les applications utilisant les deux constellations de satellites pouvant tirer profit d'une plus grande précision et d'une meilleure couverture des signaux

3.3 Les programmes EGNOS et GALILEO exigent un leadership affirmé et le soutien total et sans équivoque de l'UE pour permettre de réparer les dommages qu'a causés à la confiance des marchés l'effondrement de l'entreprise commune GALILEO en partenariat public-privé.

3.4 Pour réussir, il est d'une importance critique de savoir créer et exploiter les avantages concurrentiels du GNSS européen. Par là, il faut entendre aussi les mesures réglementaires et autres mesures commerciales dont l'UE peut exploiter la dynamique à son profit.

3.5 Une stratégie de marché qui veut réussir doit tenir compte d'une perspective «produit/marché/chaîne de valeur» pour chacun des secteurs dont se compose l'industrie européenne du GNSS: électronique, logiciels, téléphonie mobile, radio, matériels, satellite et services.

3.6 Tout en respectant le droit de la concurrence à l'échelle mondiale, l'UE devrait également définir les secteurs dans lesquels il est possible d'introduire de nouvelles réglementations en vue de tirer profit des avantages apportés par les systèmes GNSS, en particulier EGNOS et GALILEO: peut-être l'UE pourrait-elle définir par voie législative des espaces spécifiques (par exemple les systèmes de navigation aéronautique) où les récepteurs GALILEO seraient obligatoires dans les applications et dans les produits (comme les Russes l'ont déjà fait pour GLONASS). Peut-être l'UE pourrait-elle également fixer pour certaines applications, en matière de normes de précision et d'intégrité, des minima qui permettraient de tirer parti de GALILEO et désavantageraient les concurrents.

3.7 Étant donné l'importance des jeux de composants des récepteurs⁽⁶⁾ dans une stratégie de pénétration du marché et de développement d'applications, il est d'une importance critique de développer des jeux de composants de récepteurs à bas prix ayant la double fonction GPS + GALILEO. Il conviendrait d'orienter tout spécialement les dépenses de R&D vers cet objectif.

⁽⁶⁾ Un jeu de composants (en anglais, *chipset* ou *chip set*) est un groupe de circuits intégrés (ou puces) conçus pour fonctionner ensemble et généralement commercialisés comme un seul et même produit. Un jeu de composants est conçu pour fonctionner avec une famille spécifique de microprocesseurs. Le jeu de composants contrôle les communications entre le processeur et les appareils périphériques, c'est pourquoi il joue un rôle fondamental dans la définition des performances du système.

3.8 Les effets de courbe d'apprentissage en matière de production de masse jouent un rôle d'importance critique dans la fabrication à faible coût de jeux de composants de récepteurs. Il conviendrait de procéder à une étude spéciale portant sur la façon dont l'UE peut faire en sorte que la fabrication de composants de récepteurs GALILEO atteigne des volumes suffisamment élevés pour être en mesure de concurrencer les récepteurs ne captant que les signaux GPS.

3.9 Dans le cadre de sa réflexion sur les moyens de développer l'industrie des applications pour le GNSS européen, la Commission devrait prendre le leadership pour ce qui concerne la création et le développement de «pôles d'activités» («clusters») à des fins d'innovation.

3.10 La Commission pourrait aider à inciter au développement d'applications, de produits et de services pour le GNSS en provoquant l'engagement de grandes entreprises dans des projets dont elles se feraient les «champions». Ces entreprises pourraient peut-être jouer le rôle de chefs de file pour le développement de «grappes» de PME dans certains domaines applicatifs ou dans des espaces précis de production/commercialisation.

3.11 L'encouragement et le soutien à l'esprit d'entreprise et à l'innovation sont appelés à être des facteurs de succès d'une importance critique pour ce qui est de faire participer les PME au développement du marché des applications GNSS. Il conviendrait d'utiliser le Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) en vue d'inciter les PME à participer.

4. Observations particulières

4.1 Stratégie

4.1.1 Il faut que GALILEO et EGNOS deviennent la norme de base en matière de GNSS en Europe.

4.1.2 L'UE devrait saisir de toute urgence l'opportunité d'étendre EGNOS pour couvrir tous les grands aéroports d'Afrique. Ce serait là une tactique astucieuse à long terme, qu'il conviendrait d'adopter avant que nos concurrents, en particulier la Chine, n'entrent en action.

4.1.3 EGNOS est déjà en service depuis plus d'un an. Il conviendrait de conférer un plus grand caractère d'urgence aux programmes de commercialisation et d'innovation.

4.1.4 La Commission et l'Autorité de surveillance du GNSS ont accompli un excellent travail en dépit de la difficulté de la tâche et des ressources très limitées. Il conviendrait peut-être de passer prochainement un contrat avec une société d'experts, qui serait chargée de commercialiser le GNSS européen. Le développement commercial d'EGNOS et de GALILEO est crucial pour assurer leur réussite sur le long terme; il s'agit d'un défi vital et complexe pour lequel le travail réalisé jusque-là est insuffisant.

4.1.5 L'UE a besoin d'une stratégie agressive de développement commercial, menée par une équipe hautement qualifiée, par rapport à des objectifs clairs et mesurables.

4.1.6 L'UE doit clairement prendre le leadership en la matière et apporter un soutien sans réserve pour permettre d'éliminer toute incertitude autour du système GNSS.

4.1.7 Pour que les programmes GNSS puissent bénéficier d'une adhésion à l'intérieur de l'UE et sur le marché, le facteur de confiance vis-à-vis des responsables et de la gestion des programmes GNSS est d'une importance critique. Il conviendrait de procéder à un examen des actuelles structures de responsabilité et de gestion en vue de déterminer si des changements sont nécessaires, et le cas échéant, lesquels.

4.1.8 Il conviendrait de trouver des ressources financières supplémentaires pour les programmes de commercialisation et d'innovation en établissant des rapports de création et de synergie dans la collaboration avec d'autres initiatives, telles que la stratégie numérique et «Une Union pour l'innovation».

4.1.9 Il est nécessaire de définir une stratégie de commercialisation et d'innovation fondée sur des segments «chaîne de valeur/produit/marché» pour chaque élément de l'industrie en aval: électronique, logiciels, téléphonie mobile, radio, matériels et services.

4.1.10 La Commission devrait examiner dans quels secteurs il est possible d'introduire de nouvelles réglementations en vue de tirer profit des avantages apportés par les applications et les technologies des GNSS européens.

4.1.11 Il conviendrait de mettre en évidence des mesures réglementaires susceptible de favoriser le choix des technologies EGNOS/GALILEO par rapport à des technologies moins performantes, notamment pour les applications qui exigent une confiance dans la continuité du service ou des niveaux élevés de précision et d'intégrité, ou bien encore qui comportent des contraintes de sécurité.

4.1.12 L'UE devrait faire preuve de fermeté dans les enceintes européennes compétentes en matière de normes industrielles (transports, aviation, agriculture etc.) afin de faire reconnaître une préférence pour les technologies EGNOS/GALILEO et promouvoir l'interopérabilité existant entre GALILEO et GPS.

4.1.13 Il conviendrait de considérer comme une priorité stratégique de première importance la démarche consistant à faire baisser le coût des jeux de composants des récepteurs EGNOS/GALILEO au-dessous du coût des jeux de composants de récepteurs GPS. Les effets de courbe d'apprentissage de la production de masse sont d'une importance critique pour la fabrication à faible coût de jeux de composants de récepteurs, et par conséquent, pour l'adoption de ces jeux de composants par les fournisseurs de solutions.

4.1.14 Il conviendrait de consentir des efforts résolus pour trouver des synergies entre les programmes de collaboration en matière d'innovation et de commercialisation et les initiatives de stratégie numérique et d'«Union pour l'innovation».

4.1.15 Il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'incitation et au soutien à l'esprit d'entreprise parmi les PME, de sorte que celles-ci soient capables de se mobiliser pour fournir des applications GNSS.

4.1.16 Il conviendrait de mettre en chantier un programme bien réfléchi de développement de «pôles d'innovation», qui porterait sur toutes les opportunités de production/de commercialisation pour EGNOS et GALILEO.

4.1.17 Il conviendrait de dresser une carte de la valeur où figureraient toutes les entreprises et organisations qui pourraient ou devraient être associées à la création de technologies, d'applications et de services pour EGNOS/GALILEO. Cette carte, qui mettrait en évidence les liens existants et potentiels entre les multiples acteurs, constituerait un outil stratégique puissant pour cerner les opportunités, analyser les problèmes et élaborer des plans.

4.1.18 Il conviendrait de détecter de grandes entreprises susceptibles de se faire officiellement les champions et les leaders du développement d'applications GNSS en Europe et de gagner leur adhésion à ce projet.

4.2 Innovation

4.2.1 Les technologies et services EGNOS/GALILEO mis sur le marché doivent toujours répondre aux normes de qualité les plus élevées. Un contrôle rigoureux de la qualité doit être maintenu en ce qui concerne le développement technologique et l'application au niveau de l'utilisateur final.

4.2.2 Outre la précision et l'intégrité, il conviendrait de trouver de nouveaux facteurs de différenciation au plan concurrentiel, peut-être en passant par une innovation en matière de modèle d'entreprise («business model») susceptible de créer de nouvelles offres améliorées qui seraient associées à d'autres technologies et services.

4.2.3 Il conviendrait d'encourager les produits et les services intelligents qui font appel à l'intégration de technologies et de composants de service, et ce en coopération avec les programmes de stratégie numérique et d'«Union pour l'innovation».

4.2.4 Le forum international pour les applications devrait chercher des participants en dehors des domaines actuels des technologies et des services. Cette participation inciterait à l'innovation et à une réflexion créatrice, par-delà les facteurs déjà mis en évidence.

4.2.5 Le développement de jeux de composants à bas prix ayant la double fonction GPS et EGNOS/GALILEO devrait être défini comme prioritaire.

4.2.6 Il faut prévoir une stratégie permettant de cerner avec une précision suffisante les effets de courbe d'apprentissage de la production de masse, qui revêt une importance critique pour la fabrication à faible coût de jeux de composants pour les récep-

teurs, de sorte que les jeux de composants EGNOS/GALILEO puissent concurrencer au niveau des coûts les jeux de composants ne recevant que les signaux GPS.

4.3 Commercialisation

4.3.1 Les travaux de développement du marché des applications GNSS devraient être de la responsabilité de professionnels de la commercialisation. Il conviendrait de passer en revue les structures et le personnel actuels en fonction de cette exigence. Il est peut-être nécessaire de passer un contrat avec une société d'experts, qui accomplirait cette tâche sous la direction de la Commission et de l'Autorité de surveillance du GNSS.

4.3.2 Un plan de commercialisation complet, issu d'une réflexion approfondie et bien financé est essentiel au succès de l'exécution du plan d'action.

4.3.3 Il conviendrait de fixer des objectifs SMART pour ce qui est d'augmenter la part globale des recettes en aval du système GNSS. Les objectifs devraient être fixés par marché cible/segment de la chaîne de valeur.

4.3.4 Il y aurait lieu de développer pour EGNOS/GALILEO une stratégie de marque à l'échelle mondiale, permettant d'aligner les objectifs, de mettre en exergue la valeur de la marque, de simplifier les communications sur le marché et de clarifier les priorités en matière de commercialisation.

4.3.5 Il conviendrait de lancer une campagne publique de communication et d'éducation, bien financée et justement ciblée, afin de promouvoir EGNOS/GALILEO auprès des citoyens. Cette démarche devrait uniquement s'effectuer dans le cadre d'une stratégie de marque adéquate.

4.3.6 Il importe de développer un label de qualité pour toutes les technologies EGNOS/GALILEO approuvées, afin de protéger la réputation de la marque EGNOS/GALILEO contre toute atteinte.

4.3.7 Il conviendrait de susciter l'engagement de «champions» qui porteraient la bonne parole et susciteraient l'adhésion de PME à l'idée de saisir l'occasion de développement qui s'offre à elles.

4.3.8 Il conviendrait de détecter des «champions» potentiels et des détenteurs d'influence sur tous les marchés cibles et de gagner leur adhésion; cette démarche devrait viser tout particulièrement les grandes entreprises.

Bruxelles, le 16 février 2011.

Le président
du Comité économique et social européen
Staffan NILSSON